LA MANIFESTATION ANTI-BOLCHEVISTE DE BRUXELLES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

par cette infranchissable muraille de Chine, par laquelle ils avaient séparé l'Union soviétique du monde extérieur.

Nous voulons une alliance avec le peuple allemand

Dieu soit loué, à présent cette muraille s'est écroulée.

A présent nous luttons contre le bolchevisme dans les rangs de l'armée européenne, sous le commandement d'un des plus anciens adversaires des marxistes et des juifs, le Fuehrer et chef suprême Adolf Hitler.

Nous voulons une alliance étroite et sincère avec le peuple allemand. Notre but principal, après l'écroulement du bolchevisme est de ramener la Russie dans la famille des peuples européens, d'édifier une Russie nationale, sans juifs et communistes, sans ploutocrates et demagogues. Voilà ce que veut notre chef, le général Vlassov. Pas un vrai patriote russe ne saurait rester insensible à l'appel de ce chef d'armée de talent et vrai patriote russe.

Après avoir fait l'historique de la création de l'armée Vlassov, création qui fut saluée avec une vive sympathie non seulement dans les territoires occupés, mais au sein même de l'armée rouge, le lieutenant Davidenkov poursuivit :

Le peuple russe ne veut pas de Staline, mais le peuple russe est encore prisonnier de la propagande communiste ; il vit encore derrière la muraille de Chine malgré les deux années de guerre.

En 1933, 1.700.000 Russes périrent de faim

Notre armée lutte pour la répartition équitable des salaires. Le paysan en U.R.S.S. n'a pas de terre à lui, c'est un esclave attaché au kolkhose et qui ne travaille que pour l'Etat. Donc nous luttons aussi pour la suppression des kolkhoses et pour la distribution de la terre prise aux paysans.

En 1938 il y avait en Union soviétique plus de 6 millions de détenus politiques exiles en Sibérie. Ce sont les meilleurs hommes russes : des savants, des écrivains, des officiers et généraux de l'armée rouge ; ce sont des paysans dépouillés de tous leurs biens pour avoir refusé de devenir les esclaves des kolkhoses. C'est pour les libérer que nous luttons.

En 1933 dans les régions les plus riches de l'Union soviétique, en Ukraine et au Kouban, près de 1.700.000 personnes ont péri de faim. Ainsi, nous luttons également pour la distribution équitable des produits d'alimentation, pour le droit du paysan à son pain.

La guerre criminelle dans laquelle Staline nous a poussés a coûté à la Russie plus de 5 millions de vies humaines. Et le sang russe coule toujours ! L'armée russe de la libération lutte pour la cessation immédiate des hostilités, pour une paix honorable avec l'Allemagne.

Tels sont nos buts.

Le chemin est difficile mais le peuple russe ne craint aucune difficulté, et avec un chef comme le général Vlassov, tous les obstacles seront surmontés. (Applaudissements).

LÉON DEGRELLE

Le S.S. Obersturmfuehrer Leon Degrelle prononça ensuite un vibrant discours qui a diverses reprises fut interrompu par les acclamations frenetiques de l'assemblée.

Le chef du Rex se fit l'interprete de l'émotion qui avait étreint les auditeurs entendant les revelations du lieutenant Davidekov sur la misere dans laquelle est plongé le peuple russe.

Tous les jeunes combattants de l'Europe dit-il qui sur le front de l'Est, ont aporis à connaitre le malheureux peuple russe, n'ont pu reprimer un sentiment d'immense compassion pour ce peuple qu'un regime infâme a opprimé pendant 25 ans. Le peuple russe a en horreur ses chefs politiques. Nous avons pu nous en convaincre à plusieurs reprises. Il ne faut donc pas s'etonner qu'en l'espace de quelques mois des centaines de milliers de Russes se sont joints à l'armee allemande afin de lutter pour leur liberation.

Nous autres jeunes de l'Europe nous etions separés par des flots de propagande et de mensonge. La guerre sainte nous a reunis. Nous ne nous battons pas simplement contre le bolchevisme : c'est l'aspect negatif du combat. Nous sommes d'abord les révolutionnaires qui balayent les communistes, les ploutocrates et tous les autres relents de la démocratie.

Nous mettons sur le même plan les pays ploutocratiques d'Europe et les communistes auxquels ils se sont alliés. Ces forces ont, en effet, prepare le communisme en Europe et sa tyrannie bestiale. Ils ont semé la terreur par leurs agressions aériennes dirigees uniquement contre la population civile. Ils promettent qu'ils debarqueront. Mais qu'ils viennent. Bon Dieu on les attend ! (Applaudissements)

La vraie guerre commencera alors, dit-il, pour que des centaines de millions d'hommes soient heureux.

Vous Russes de l'armee de libération de Vlassov, vous lutterez à nos côtés pour que la justice sociale regne dans votre pays. Nous aussi, révolutionnaires de Belgique, nous luttons pour libérer les ouvriers belges du joug de la ploutocratie.

L'heure de la libération viendra

Nous savons tous, jeunes de l'Europe, que l'heure de la libération viendra. Nos ennemis peuvent gaspiller leurs milliards pour construire leurs armes meurtrières ; ils ne construiront jamais la force idéaliste qui assurera la victoire.

Le Reich et toute l'Europe savent qu'ils ouvrent leur civilisation. Partout on sent qu'il y a une communauté totale entre ces jeunes et l'Allemagne.

Nous savons qu'Hitler gagnera la guerre. Quel que soit notre pays, allons au combat côte à côte, en camarades.

Nous savons que la victoire reviendra toujours aux armes conduites par l'esprit parce que l'esprit est plus fort que la matière.

A cette heure decisive, l'Europe tout entière est groupée autour du Fuehrer. Elle vaincra. Nous en faisons le serment jusqu'à la victoire : « Heil Hitler ! »

D'interminables acclamations saluèrent le discours de Léon Degrelle.

La réunion prit fin aux accents du « Deutschland uber alles » et de l'« Horst Wessel lied » que tous les assistants saluèrent le bras tendu. A leur sortie, les drapeaux de la Russie nationale, de Flandre et de Wallonie furent respectueusement salués par la foule.

Le plan Beveridge sévèrement critiqué en Australie

Stockholm, 27. — On mande de Sydney à l'« Afton Tidningen » :

M. Colin Clark, conseiller économique du gouvernement du Queensland, a sevèrement critiqué le plan Beveridge ainsi que toutes les « bavivernes de même acabit » qu'on lance sous le nom de « sécurité sociale »

Au point de vue matériel, dit-il, un individu peut parfaitement mener une vie exempte de soucis tout en n'ayant guère plus de liberté que les serfs du moyen-âge qui n'avaient même pas le droit de choisir leur profession. Après la guerre a ajouté M. Clark, l'Australie retombera dans le servage moyennageux si les conditions de travail que nous connaissons à l'heure actuelle, restent toujours appliquées.

LE GRAND PRIX HIPPIQUE DE PARIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

leureuse ovation, partagée par son entraîneur J. Cunnington et le jockey P. Francolon.

Prix d'Armenonville (100.000 fr. 1.500 mètres). — 1. Trolley (105), à M. R. Saint (F. Herve) ; G. 22 fr. ; P. 13 fr. ; 2. Ordrake (107) (R. Poincelet) ; P. 18 fr. ; 3. Folio (102) (A. Rabbe) ; P. 21 francs.

Prix d'Ispahan (300.000 fr., 1.800 mètres). — 1. Hierocles (201), à M. M. G. Boussac (J. Doyasbère) ; G. 14 fr. ; P. 11 fr. ; 2. Fanatique (208) (A. Dupuit) ; P. 13 fr. ; Pari jumele : 23 fr. pour 10 francs.

Prix Castries (Handicap, 250.000 fr., 2.300 mètres). — 1. Tricastin (321), à Mme Ch. Jouve (P. Blanc) ; G. 242 fr. ; P. 64 fr. ; 2. Flamingo (306) (R. Bertighà) ; P. 16 fr. ; 3. Canonnier (304) (H. Signoret) ; P. 60 francs.

Grand Prix de Paris (1.000.000 de francs, 3.000 mètres). — 1. Pensbury (402), à Mme R. de Bonand (P. Francolon) ; G. 27 fr. ; P. 14 fr. ; 2. Verso 11 (406) (G. Dufoyez) ; P. 12 fr. ; 3. Marsyas (404) (J. Doyasbere) ; P. 24 fr. ; N. pl : 4. Folle Nuit, Sayid, Micipsa, Barman, Sir Fellah, Vatelys, Royalhunter, Final, Foxprint, Bambou, Seer, Priello, Reliquaire. — 1-2 l., 3 l., 3 l.

DEUX JOURNAUX SOCIALISTES SUISSES INTERDITS

Berne, 27. — Un communiqué officiel annonce que deux journaux socialistes suisses, la « Sentinelle », de Chaux-de-Fonds et « Le Peuple » de Genève, sont interdits pour une semaine à la suite d'une infraction aux prescriptions relatives à la sauvegarde de la neutralité.

M. SCAPINI A BERLIN

Paris, 27. — L'ambassadeur Scapini a quitte ce matin Paris, se rendant à Berlin.

MORT ACCIDENTELLE DU CHEF DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DU N.S.D.A.P. AUX PAYS-BAS

Berlin, 27. — Le hauptdienstleiter Fritz Schmidt, chef de l'organisation du travail du N.S.D.A.P. aux Pays-Bas, s'est tué accidentellement au cours d'une mission qu'il effectuait en France.

Par decision du Fuehrer, le Parti fera des funerailles officielles.

LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

Vichy, 27. — Une commission interministerielle de la lutte contre l'alcoolisme vient d'être constituée par le gouvernement français.

UNE DÉLÉGATION DE JOURNALISTES ITALIENS A PRESBOURG

Presbourg, 27. — Une délégation de journalistes italiens conduite par le docteur Guglielmonti, président du Syndicat des journalistes fascistes, vient d'arriver à Presbourg.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Mardi 29 juin 1943. — Soleil : Lever à 5 h. 51. Coucher à 21 h. 56.

Aujourd'hui : Saints Pierre et Paul. — Demain : Saint Martial.

CHRONIQUE DES VIEUX TRAVAILLEURS

84e Série de Questions

— J'ai cotisé aux A.S. de juillet 1930 à janvier 1940 et touche la somme de 98 frs par mois de retraite d'A.S. Agé de 63 ans, je ne travaille plus, par suite d'un accident à l'épaule. Ai-je droit à la retraite des vieux ? — B. H. à Emerchicourt.

Réponse. — Non, à 65 ans, à moins que vous soyez réellement incapable de tout travail. Dans ce cas, vous devez adresser une demande au Service Régional des A.S., 48 rue Royale, à Lille ; vous aurez à passer devant une Commission technique spéciale. Si vous êtes accepté, vous toucherez 3.600 francs par an, majorés de 1.000 frs pour conjoint s'il est à charge, mais l'on vous supprimera alors votre pension A.S.

— Ayant quitté mon mari il y a 43 ans, j'ai vécu maritalement. Après avoir élevé 6 enfants, je me trouve sans ressources, car mon concubin vient de mourir. Il était titulaire de la retraite des vieux et d'une pension d'accident de travail. Puis-je continuer à toucher ces deux retraites, et ai-je droit au capital-décès ? — J. J. à Hautmont.

Réponse. — En ce qui concerne le capital-decès, seule la **femme légitime** peut prétendre à celui-ci. Encore faut-il que le décédé travaille au moment de sa mort, si celle-ci est subite (ou au moment de la maladie, cause du décès). Pour l'allocation V. T. qui n'est pas une retraite, le bénéfice tombe au jour du decès. Il en est de même de la rente accident de travail. Vous n'avez donc droit à rien.

— Un vieux travailleur, de son vivant, touchait la retraite des vieux, majorée de 1.000 frs pour conjoint à charge. Après la mort de son mari, la veuve a-t-elle droit à cette majoration ? — M... à Loos-lez-Lille.

Réponse. — Négative, l'allocation aux vieux travailleurs n'eant pas une retraite, il n'y a donc pas de reversibilité et la majoration pour conjoint à charge tombe en même temps que l'allocation elle-même au décès du bénéficiaire.

— Age de 69 ans, j'ai cotisé sans interruption aux A.S. depuis 1930 jusqu'à ce jour. Ayant demandé à bénéficier de l'A.V.T., ma demande a été refusée car je touche une retraite de 4.839 frs des Chemins de Fer Secondaires. N'ai-je réellement aucun droit ? — O. C. à Vandeuil (Aisne).

Réponse. — Vous ne pouvez, en effet, bénéficier de l'A.V.T., parce que vous touchez par ailleurs une pension supérieure au taux alloué par l'A.V.T. Vous pouvez néanmoins demander à bénéficier de la rente de vos versements Assurances Sociales.

— J'ai 67 ans je suis pensionné des Mines ; ma femme qui est incurable, a 65 ans. Ayant élevé 9 enfants, avons-nous droit à quelque chose de la Caisse Autonome ? — T. F. à Auchel.

Réponse. — Si votre retraite de la Caisse Autonome est inférieure au taux accordé par l'A.V.T. (3.600 frs, majorée de 1.000 frs pour conjoint à charge et de 500 frs pour avoir eu 5 enfants), vous pouvez demander à cette Caisse le complément.

LE COMMUNIQUÉ ITALIEN

Rome, 27. — Le Quartier Général de l'armée italienne communique :

Dans le Détroit de Sicile, des aviens terpillaurs at des bembardiara de l'Axe ont attaqué à plusieurs reprises, de jeur et da nuit, des cenvois. Un vapeur a éta torpilla at un pétrolier ineendie. Dix autraa nevirss de transpert ont éta endommagés.

Un raid executé par l'annsmi la nuit derniers sur les faubourgs st l'agglemsmration de Naples a eausé des dégâts limites st blessa peu de personnes.

Deux appareils attsints par le tir de la D.C.A. se sont abattus, l'un à Camaldoli, pras de Torre dal Greco st l'autre s'ast abimé dans les flots entra Terra Annunziata et Castellamarea di Stabia.

Un avion de rseennaissance a éta daaandu par nes chasseurs en Serdaigne aux abords de Capo Comino.

Au cours da ses engagements avse nos chasseurs au-dassus de la Sicila, le 25 juin, l'eviation ennsmis a perdu en dehors des appareils dont il a sté fait mention dans la communique d'hier, anaora trois bombardiars quadrimeteura qui se sont abattus en mar dans lss parages de Stromboli.

UNE MISSION MILITAIRE TURQUE EN ALLEMAGNE

Berlin, 27. — A l'invitation du Fuehrer, une mission militaire turque, conduite par le général Toudemir, est arrivée, jeudi, à Berlin. Elle visitera certains secteurs du front de l'Est, ainsi que les fortifications établies le long de la côte de l'Atlantique.

Les Arts, les Lettres, les Sciences

LE CINÉMA

Le nouveau film de Mortka Rokk, « Le Démon de la Danse », est une nouvelle création éblouissante de la jeune et jolie vedette de « Allo Jeanne ! », de « La Danse avec l'Empereur », de « Cora Terry ».

Les spectateurs, qui l'adorent, retrouveront sa beauté, sa grâce mutine, ses coquetteries charmantes, et aussi sa virtuosité incomparable dans les numéros de claquettes et de danses acrobatiques. On la verra se déchaîner en « manèges » endiablés enlevés sur un train d'enfer avec une précision et une netteté de style impeccables. La rigueur d'exécution est admirable et après l'ouragan des « tourbillons » elle marque, sans broncher d'une ligne, le strict temps d'arrêt avec un aplomb total. Extraordinaire prouesse d'une danseuse acrobatique exceptionnelle.

On apprend de Berlin que la fabrication de pellicules photographiques extrêmement sensibles, permettant la transmission des films en couleurs par télévision vient d'être mise au point.

On espère que des émissions prochaines de films en couleurs pourront être organisées dans un bref délai.

LA MUSIQUE

Parmi les compositeurs modernes européens, Peter Kreuder est certainement le plus populairement aimé. Chacune de ses mélodies devient un succès fredonné dans toutes les langues ; et en outre la radio et le disque font apprécier universellement son célèbre ensemble de jazz « Le rythme Kreuder »

Comme peu d'auteurs de musique légère, il a attrapé le rythme de l'époque et nous nous en rendons compte surtout dans ses musiques de film : « L'Ange bleu », « Peter Boss der Millionendien » a Mazurka », « Aliotia », « Allo Jeanine », « Cora Terry », « Musique de rêve », etc... C'est un chercheur et il la restera toujours, car il sent en lui la force de créer quelque chose de plus grand. Pour caractériser les nombreux côtés de son talent, disons qu'il a écrit la musique du « Songe d'une nuit d'été », de Shakespeare, en 1921, la musique pour « Les Brigands » de Schiller, qu'il fit en 1933, et son œuvre de jeunesse, l'opéra-comique « Der Zerrissene », qui a été créé à l'Opéra de Stockholm. Si l'on a été une fois à l'un des nombreux concerts de Peter Kreuder, on comprend qu'il y a un Kreuder de la musique classique éparpillé occasionnellement. Et à ce propos, il faut noter que Paris est la seule capitale d'Europe où il ne s'est jamais fait entendre « en chair et en os » (sic).

Aussi les organisateurs de grands concerts de jazz et une importante maison française de disques s'emploient actuellement à le faire venir en France. Malheureusement ses contrats l'en ont empêché jusqu'à ce jour. Chaque semaine Peter Kreuder écrit : « Je serai Parisien la semaine prochaine... » et comme sœur Anna nous ne voyons rien venir... Heureusement qu'il nous est possible de l'entendre quand même !

LES LIVRES

Essayant de prendre une forme inoffensive, le bolchevisme a réussi à duper quelques Etats, voisins de l'U.R.S.S., qui ont consenti de signer un traité avec les représentants de Staline. Ceux-ci promettaient de ne pas se mêler des affaires intérieures des signataires. Mais dès que les troupes rouges avaient traversé la frontière, le gouvernement de ces Etats fut renversé et bolchevisé. Un article, paru dans « Signal », donne des détails sur cette façon de procéder. Heureusement la nouvelle Europe ne se laisse plus duper et le but de guerre poursuivi par le Continent est largement illustré dans « Signal » par quatre photographies en couleur, comme il n'est pas possible de faire mieux. D'autres pages entièrement en couleur représentent à nos yeux l'avenir du soldat européen. L'horrible crime de Katyn est commenté à son tour par trois pages photographiques. Mais on a aussi pensé à illustrer les côtés heureux de la existence européenne.

Informations Régionales

Exécution des ordres de réquisition

L'Oberfeldkommandantur 670 communique :

Le nombre des personnes réfractaires aux ordres de réquisitions qui leur sont adressés en vertu de l'article 52 de la Convention de LA HAYE et qui, de ce fait, se sont rendues passibles des sanctions prévues par l'Ordonnance de l'Oberfeldkommandant du 10.10.42 concernant les prestations de service et de fourniture (Bulletin officiel de l'Oberfeldkommandant n° 90 Ordonnance n° 3) a augmenté dans des proportions telles que les Autorités d'occupation se voient dans l'obligation de procéder à des mesures de coercition et de sanctions à l'égard des contrevenants Ceux-ci seront dorénavant internés dans un camp de concentration où ils seront astreints à des travaux particulièrement pénibles.

L'église paroissiale d'Orsinval renferme-t-elle un Rubens ?

La vieille et pittoresque église d'Orsinval renferme parmi ses tableaux, une très belle Descente de Croix, représentant sainte Thérèse, qui appartient au style flamand le plus pur et qui est d'une très belle venue artistique.

La tradition attribue ce tableau très bien instauré au grand maître flamand Rubens. On remarque aussi dans l'église une crèche remarquable par son style, représentant l'Adoration des Rois Mages.

Souhaitons que la paternité de cette œuvre remarquable, qui orne le sanctuaire d'Orsinval, soit bientôt identifiée.

ACTIVITÉ DU SERVICE GÉNÉRAL DE CONTROLE ÉCONOMIQUE

Au cours du mois de mai, 2.670 P.V. ont été relevés pour infractions diverses à la réglementation économique.

Deux trafiquants qui offraient 1.000 bouteilles de cognac à des prix excessifs, ont été déférés au Parquet et la marchandise a été immédiatement saisie.

Une commerçante de la *région dunkerquoise* mejorait illicitement des articles de lingerie, mercerie chemiserie, etc... 1.500 mètres de tissus, de nombreux tabliers, chemises-culottes, ont été saisis.

Un trio de *Roubaisiens* a été appréhendé au moment où il s'apprêtait à écouler plus de 3.000 mètres de tissus divers.

Une ferme de la région d'*Hazebrouck* constituait un centre important d'approvisionnement de « ravitailleurs » en viande, cérèales, légumes secs. Une centaine d'abatages clandestins et 1.759.000 fr. de majorations illicites sont reprochés au tenancier. Des arrestations ont été opérées à l'occasion de cette affaire dans laquelle douze trafiquants sont inculpés.

Dans le Sud du département un négociant en vins et epiritueux vendait sa marchandise avec de fortes soultes. Il a été place sous mandat de dépôt.

Un particulier écoulait avec un appreciable profit des cartes de laine. 5.000 de ces cartes ont été saisies par les services de contrôle.

Enfin, la Brigade de Lille operant sur Paris a relevé à la charge d'un négociant de la capitale une hausse illicite de 8.000.000 de francs portant sur du matériel industriel. De nombreux intermédiaires trafiquante sont impliqués dans cette affaire.

Pendant le mois de mai le montant des sommes versées par les délinquants au seul titre des transactions transactionnelles s'est élevé à 2 millions 920.000 fr., ce qui porte à 16 millions 360.000 fr. le total des amendes transactionnellea recouvrees depuis le début de l'année.

Par ailleurs, au cours du même mois, le montant des condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels s'établit à 5.762 jours de prison sans aurais, 5.400.000 francs d'amendes et 1.615.000 fr. de confiscations.

Au total, depuis le ler janvier, les tribunaux répressifs ont infligé :

17.650.000 francs d'emendes et confiscations et 628 mois de prison ferme.

Des sanctions judiciaires exemplaires ont été prononcées. Pour hausse illicite sur le tissu, défaut de facture et ventes avec soultes, le tribunal de Lille a infligé à un fondé de pouvoir d'une usine de Roubaix, 15 mois de prison et 1.000.000 d'amende. Dix vera complices ou acheteurs ont été condamnés ensemble à 9 mois de prison et 4.000 fr. d'amende.

Le même tribunal, jugeant une affaire de hausse illicite sur le blé a condamné un cultivateur à 10 mois et un cafetier à un an de prison ferme. Les deux complices verseront en outre solidairement 200.000 francs d'amende. 10 tonnes de blé ont été confisquées.

De son côté, la section apéciale près la Cour de Douai a infligé à un tyrafiquant de laine, les peines exemplaires de 3 ans de prison, de 2.000.000 d'amende. Il est bon de rappeler que la section speciale juge sans appel.

En dehors de ces eanctions, 16 fermetures d'établissements commerciaux ont été prononcées par l'autorité préfectorale qui a pris en outre, 6 mesures d'internement dans un camp de séjour surveillé.

Concours d'accordéon « Pro Euterpe » le 11 juillet à Cambrai

Nous avons parlé, dans une précédente édition, de l'organisation du Concours international Pro Euterpe pour accordéons qui se deroulera à *Cambrai* le 11 juillet prochain.

Ce tournoi qui retient déjà l'attention des amateurs comme des virtuoses, connaitra un gros succès.

En raison des difficultés de déplacement le Comité organisateur s'efforcera de faire passer les épreuves de telle façon que les candidats puissent avoir leur corresponance de retour. Les adhésions, déjà importantes, seront reçues jusqu'au 1er juillet, pour permettre le classement des 6 catégories prévues.

Les inscriptions seront reçues par M. Tréssl Mauroy, compositeur de musique, directeur du Concours Pro Euterpe, Grand Place à Cousoire (Nord).

Les professeurs recevront un diplôme eulvent le nombre d'élèves qu'ils auront présenté et fait classer.

ECOLE SAISONNIERE D'HORTICULTURE DE WAGNONVILLE-DOUAI

L'Ecole Saisonnière d'Horticulture de Wagnonville s'adresse aux jeunes gens ayant une instruction primaire élémentaire et désireux de s'instruire en vue, soit de continuer la carrière horticole ou maraîchère de leurs parents, soit de s'établir pour leur propre compte, horticulteur, arboriculteur, floriculteur ou pépiniériste, soit d'occuper honorablement une place de jardinier de meison, soit enfin d'entrer, comme spécialiste, dans un établissement horticole.

L'enseignement se poursuit pendant 10 mois de l'année, d'octobre à juillet. Il a un caractère essentiellement pratique et utilitaire.

L'école reçoit des élèves internes, demi-pensionnaires, externes et des auditeurs libres.

L'âge d'admission est fixé à 14 ans révolus au jour de la rentrée.

L'admission est prononcée à la suite d'un concours obligatoire pour tous les candidats et qui tient lieu de concours pour l'attribution de bourses.

En vue du recrutement de la session 1943-1944 devant s'ouvrir en octobre prochain, le concours aura lieu à l'Ecole de Wagnonville-Douai le mercredi 21 juillet prochain.

Les demandes d'admission doivent être présentées à M. le Directeur de l'Ecole Saisonnière d'Horticulture de Wagnonville à Douai (Nord) qui donnera tous les renseignements complémentaires nécessaires.

Lisez
LES SPORTS DU NORD
En vente le Samedi - Le Ne 1 fr.

Voyages pour la Jeunesse

Deux voyages en favaur des jeunes sont organisés par le Secrétariat Général de la Jaunesse, du 3 août au 9 aeptembra 1943.

Le premiar consiate en uns excursion aux Châteaux de la Loire ; il durera 10 jours et son prix forfaitaire est de 750 francs.

Le second est une excursion à travera la Champagne, la Lorraine et les Vosges. Son prix est de 1.250 fr. sa durée sera da 10 jours.

Des bourses peuvent être accordées sur demandes motivées (maximum 250 francs pour le premier at 400 francs pour le second).

Ces voyages auront lieu durant trois périodes. Les jeûnes gens at les jeunes filles peuvent y participer, ces groupes seront constitués et affectés à l'une de ces périodes.

Les jeunes que ces voyages intéresaraient peuvant s'adresser à la Délegation Départementale du Nord 65, rue Esquermoise, à Lille, et à la Délégation Départementale du Pas-de-Calais, 5, rue Paul Doumer, à Arras, qui leur fourniront tous les renaaignements nécessaires.

RÉPARTITION DE LA FICELLE POUR LA MOISSON

La répartition de la ficelle lieuee est actuellement terminée par le G. I.R.P.I.A. et la mise en place des contingents chez les divera distributeura est en cours. Les syndics corporatifs recevront incessamment notification du contingent communal avec toutes instructions utiles. Nous pouvons signaler dès à présent que les cultivateura ont droit :

a) S'il sont liniculteurs, à 15 k. de ficelle textile par hectare de lin restent en culture. Si cette attribution est insuffisante pour la récolte totale de leura céréales au les bases indiquées ci-apréde, le complément est fourni en ficelle papier ;

b). S'ils ne sont pas liniculteura, à 5 k. 500 de ficelle papier.

En outre, les deux catégories ont droit à 0 k. 550 de fil lieur par hectare de céréales.

Lors de la diatribution, les parts de chacun sont arrondies au chiffre inférieur pour éviter la division d'une boule. Les attributaires ne sont pas obligés de preodre la totalité de leur pert.

Les déplacements imposés aux intéresaés pour aller chercher leur ficelle ont été réduits au minimum. Dans de nombreux cas, ceux-ci auront intérêt à se grouper pour prélever le contingent. Il est recommandé au syndic de ne laisser effectuer cette démarche qu'après a'être assuré que la marchandise est bien parvenue au lieu de distribution.

POUR SAUVER L'ENFANCE

Il n'est pas utile d'épiloguer sur la nécessité pour un Paya qui veut être grand et fort d'evoir une jeuresse forte et en bonne santé. L'enfance c'est l'avenir de la race. On, en raison des circonstances et des restrictions : le Enfance sous-alimentée est en danger mortel. Les organismea déficients favorisent dangereusement la Tuberculose qui étend chaqua jour ses ravagea.

On sait toute la sollicitation avec laquelle le SECOURS NATIONAL e'est venché sur ce problème et tout ce qu'il fait pour l'Enfance dont dépend l'avenir du Pays : biscuits cesèinés, bonbone vitaminés, distribution de lait dans les Ecoles Maternelles aont des aupplémenta d'alimentation appréciables. En outre, le SECOURS NATIONAL a provoqué dens le Département la création et le développement des soupes populaires (125.000 rations journalières) et des cantines scolaires qui comptent 30.000 bénéficieires journellement.

Mais cela ne eauralt euffire pour sauver l'Enfance il faut le Soleil et l'Air Pur des Campagnes

Le SECOURS NATIONAL multiplie ses efforts pour que tous ceux qui en ont besoin puissent bénéficier d'un séjour à la Campagne au cours de cet été qui précède le 4e hiver depuis l'armistice. En s'associant à la CROISADE DE L'AIR PUR, en souscrivant aux bons de solidarité, nos populations du Nord toujours généreuses aideront le SECOURS NATIONAL à sauver nos Enfants

Mos Renseignements
pour la défense de vos intérêts

Les dommages de guerre immobiliers

IMMEUBLES PARTIELLEMENT ENDOMMAGÉS

Si la loi du 5 août 1940 autorisait la réparation des dommages survenus « du fait des hostilités », celle, plus recente du 9 février 1941 a étendu la réparation aux immeubles qui ont subi ou qui subiront du fait « d'actes de guerre » des dommages partiels.

Cette modification apportée par le loi du 9 février 1941 est extrêmement importante. Il n'est pas douteux que du fait de la continuation de la guerre notre pays subit de nouvelles destructions.

En fait les dispositions de la loi du 5 août 1940 restent applicables aux immeubles pour lesquels un dossier aura été déposé avant le ler janvier 1941.

Nous ne parlerons donc, dans cet article, que de la loi du 9 février 1941.

Cette loi spéciale apporte aux sinistrés une aide financière de l'Etat pour leur permettre d'effectuer aux immeubles endommagés des réparations limitées ou bien, lorsque ces immeubles sont situés dans une région où, pour une raison quelconque, la période de reconstruction n'a pu être ouverte et où, par conséquent, la loi du 11 octobre 1940 n'est pas encore entrée en application.

Bien entendu, quand la période de reconstruction aura été ouverte, l'Etat accordera à ces sinistrés la participation financière prévue par la loi du 11 octobre 1940, participation qui pourra être plus importante et pour laquelle il sera tenu compte de la première subvention concédée par cette loi du 9 février 1941.

QU'ENTEND-ON PAR DESTRUCTION PARTIELLE ?

Destruction partielle d'un immeubla signifie immeuble qui peut être remis en état par dee réparations.

MONTANT DE LA PARTICIPATION DE L'ETAT

Le montant de la participation de l'Etat est acquis lorsque les justificationa énumérées ci-dessous ont été fournies. Cette participation est égala à la moitié des frais de réparation diminuée d'un abattement da 500 fr. (arrêté ministériel du 5 avril 1941). Elle ne peut toutefois exceder la somme da 50.000 francs.

RECEVABILITE DES DEMANDES

Les formalités à remplir sont réduites. Il suffit au sinistré d'écrire au représentant local du Commissaire à la Reconstruction pour lui signaler qu'il désire bénéficier des dispositions de la loi du 9 février 1941.

Des imprimes pourront être fournis par les Mairies, mais, préalablement à l'envoi de la demande, il faudra faire etablir un constat qui mentionnera la réalité du dommage, qui précisera l'acte de guerre et qui indiquera la possibilité d'une réparation rapide.

Il va de soi que ce constat, dont le coût restera à la charge du sinistré, ne pourra être dressé que par un homme de l'art duement agrée.

A ce constat devra être annexé un devis estimatif des réparations, établi également par un homme de l'art (architecte ou entrepreneur).

REGLEMENT

Après examen, et au besoin, enquête sur place, le sinistré reçoit ou un avis d'acceptation de sa demande, ou un rejet.

Au cas d'accord, cet avis précise le chiffre de la subvention accordée.

La moitié de la somme allouée sera payée dès que le sinistré aura justifié du commencement des travaux ; le solde est géoéralement réglé au moment de l'achèvement de ceux-ci

ABSENCE OU NÉGLIGENCE DU PROPRIÉTAIRE

La loi a prévu la remplacement des propriétaires absents ou négligente et les réparations peuvent avoir lieu soit aur l'initiative du Commissaire à la reconstruction, après demande ou en tout cas, après avis du maire et du préfet, soit aur l'initiative du ou des locataires de l'immeuble ou des créanciers privilégiés ou hypothécaires, lesquels, par les soins du Président du Tribunal civil du lieu de l'immeuble, font nommer un représentant provisoire du propriétaire.

Ce représentant peut même, avec l'autorisation du Président du Tribunal, contracter un emprunt pour couvrir la part des dépenses de reconstruction qui restent à la charge du propriétaire.

Que les travaux aient été entrepris d'office ou par un représentant du propriétaire, les loyers de l'immeuble partiellement sinistré sont affectés au remboursement des frais non couverte par la participation de l'Etat.

DISPENSE DU DROIT DE TIMBRE

Les pièces, actes et écrits à produire sont dispensés des droits de timbre d'enregistrement et d'hypothèque et les expéditions d'actes civils sont délivrés gratuitement.

L. R.

LE 5 JUILLET A LILLE
Conférence de M. Maitrot de la Motte sur la franc-maçonnerie

Dans ses messages au peupla français, la Maréchal a maintes fois dénoncé les agissemenla ténébreux de la Franc-Maçonnerie. Il a classé cette organisation secrète parmi les responsables de notra désastre.

En effat, la Franc-Maçonnerie mérite d'être impitoyablement combattue, parce qu'elle a sa lourde part dans noe malheurs actuels, parce qu'elle a mentl et qu'elle a donne le gout du mensaige à notre Paqa. N'est-ce pas elle qui s'opposa actuellemant à la Révolution Nationale si nécessaire pourtant, et qui en paralyse les effets ?

Nos compatriotes ont donc besoin da connaitra cet annemi, perticulièrement dangereux, d'apprendre quels sont ses plans et ses ruses, pour mieux les combattre et a'en preserver.

Organisées par les soins du Ministère de l'Information, une serie de conférences auront lieu dans le Nord et le Pas-de-Calais au debut de Juillet.

Le 5, à Lille ; le 6, à Valenciennes ; le 7, à Douai, et le 8 juillet, a Arras, M. MAITROT de LA MOTTE, conférencier des Documents Méconiques, traitera un sujet d'actualité et qui ne manquera pas de les intéresser vivement : « La Franc-Maçonnerie, son action, ses principes aea responsabilités ».

L'orateur montrera les responsabilités ecrasantes de la ecete dans notre désastre et justifiera les mesures prises contre elle par le gouvernement du Maréchal.

Nous informons nos lecteurs qu'ils peuvent dès maintenant retirer des invitations pour ces conférences aux endroits suivants :

Pour LILLE : Ministere de l'Informatiou, Préfecture du Nord ; Centre d'Information et de Renseignements, rue des Fossés, 39, et ses annexes : 98, rue Esquermoise, Lille ; 79, rue de Lannoy, Roubaix ; Pavillon des « Amis de Lille », Grand Place, Lille.

Pour VALENCIENNES : Stand de Propagande du Maréchal, place d'Armes, Valenciennes ;

Pour ARRAS : Ministère de l'Information, Préfectura du Pas-de-Calais ; Librairie Brunet rue Gambetta, Arras ; Papeterie du « Courrier du Pas-de-Calais », boulevard de Strasbourg, Arras.

VOULEZ-VOUS UNE SITUATION DANS LA POLICE ?

Un examen d'aptitude pour l'emploi de Gardien de la Paix de la Police Régionale d'Etat, aura lieu à LILLE, le Mardi 3 Août 1943.

Cet examen est ouvert aux candidats des départements du Nord et du Pas-de-Calais, âgés de 23 ans au moins au 1er Janvier de l'année en cours et de 30 ans au plus à la date de l'examen.

Aucun diplôme n'est exigé.

L'emploi de Garde des communications est également accessible au sans-examen, à tout homme valide, âgé de moins de 41 ans.

Le programme et tous renseignements sur la constitution du dossier seront obtenus dans les Commissariats de Police ou, sur demande adressée à l'Intendance de Police de la Région de Lille «Service « Recrutement »), 101, rue Royale, à LILLE.

UNE REUNION DES DELEGUES RÉGIONAUX A LA FAMILLE S'EST TENUE A PARIS

Une réunion plénière des Délégués Régionaux à la Famille s'est tenue à Paris les 21 et 22 juin, au Secrétariat d'Etat à la Santé et à la Famille, soue la présidence de M. Philippe Renaudin Commissaire Général à la Famille.

Plusieurs séances d'etudes furent consacrées aux problèmes suivants :

Placement des enfants, Service social, Enfance en danger moral, Réforme de la médeille de la Famille Française, Ravitaillemant, Logement, Enseignement ménager familial, Associations familiales, Cinéma éducatif.

M. le Commissaire Général à la Famille avait confié à M. J. Tirloy, Délégué Régional à la Famille, à Lille, l'étude des relations qui doivent exister entre la Famille et la Profession.

Cet exposé magistral sur une importante question d'une actualité incontestable valut à son auteur les félicitations de M. le Commissaire Général à la Famille et de ses collègues.

LILLE RECHERCHE...

Les familles des personnes ci-après sont priées, au plus tôt, ou se présenter ou faire connaitre leur adresse actuelle à la Mairie de Lille, Secrétariat Général (aile du Beffroi), 2e étage :

VANDEMBUSSCHE Charles du 138e R.I., C.A.I., ancienne adresse 295, rue des Bois-Blancs, Lille ;

LACASSIE Clement, du 38e Bataillon de Chars, ancienne adresse 44, rue du Capitaine Ferber, Lille ;

WELLEM Henri, anclenne adresse 228, rue d'Arras, Lille.

LES EXAMENS

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

(Suite)

**Litt